L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau, 1er, rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
MARDI MATIN, 7 AVRIL.

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.
PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLV.

OU L'AFFUT TOURNE MAL POUR LES CHASSEURS.

(Suite.)

La Cigale et Mouchette se dirigèrent vers l'excavation et y déposèrent le corps, toujours inerte, de Marcos Praya.

Deux minutes après, la comtesse y était déposée avec tout le respect dû à son rang et à son sexe.

Cela fait, le colosse poussa un soupir de satisfaction.

— V'là de la bonne besogne ! hein ? dit-le diablotin.

— Dame ! il ne faut pas se plaindre ? répliqua en riant à sa manière le débardeur orange ; ils auraient pu y mettre moins de bonne volonté.

— Quand je vous dis que m'sieu Benjamin est la perle des gentils garçons ! répliqua le gamin. Ça y est, ça y est, quoi ! S'ils continuent à gêner le patron et à le moucharder, faudra convenir qu'ils ont des doubles plus malins qu'eux......

— Et que nous.

— Et que vous, oui, continua-t-il. Mais les voilà cassés et bien cassés. Que nous reste-t-il à faire ?

— A toi, rien.

— Comment, rien.

— Je ne te retiens plus, mon petit Moumou. Merci du coup de main. On te revaudra, ça, mais......

— Mais, je peux me *la casser*, pas vrai ?

— Et te livrer aux joies innocentes de ton âge. Bonsoir.

— Bonsoir, à c't'heure-ci ?

— Bonjour, si tu veux, pourvu que tu me lâches.

Mouchette fit une cabriole, se releva sur les mains, et après un saut périlleux que le plus habile clown du cirque Franconi lui eût envié, il se trouva sur ses pieds.

Qu'on se représente l'étroit espace dans lequel ce tour de force gymnastique fut exécuté, et l'on comprendra de quelle agilité et de quelle adresse était doué le corps du fils de la Pacline.

La Cigale, ne comprenant rien à ses évolutions, lui demanda :

— T'es piqué ? t'as été mordu ?

— Ni piqué, ni mordu, répondit le diablotin en prenant sa pose la plus digne, je suis blessé.

— Blessé, s'écria le colosse avec une vivacité qui témoignait de sa sollicitude pour l'enfant. Blessé ! où ça ? dans quoi ?

— Dans mon amour-propre.

— Sacré même ! Il m'a fait une peur ! Et qu'est-ce qui a osé manquer à M. de la Mouche ?

— Sa Seigneurie, Son Excellence, son Altesse La Cigale !

— Moi ! Je ne m'occupe plus de toi, gamin ! C'est justement ça qui m'offusque.

— Parce que !..

— Parce que tu me *lâches d'un cran*, et que je ne veux pas être balancé sans mon consentement.

— Donne le et va-t'en.

— *Naco*, nonoucle ! On s'amuse trop dans la société. Je m'incruste dans ton gracieux coffre.

— Ah ! mais non !

— Ah ! mais si !

— Mais, momillard, tu oublies donc ce que tu m'as dit ce matin chez la mère Pacline.

Ce matin, j'avais une idée, maintenant il m'en est poussé une autre. Je ne vois pas de mal à la chose.

— Pas de mal ! pas de mal ! grommela le colosse ; je ne peux pourtant pas te garder accroché à mes guêtres !

— Qui s'en plaindrait ? Cigale, mon petit Cigale !...... fit le gamin avec des câlineries d'enfant de quatre ans.

Le géant ne savait pas résister à ces grimaces-là.

— Oui, oui, je te vois venir, mais ce n'est pas possible.

— Vrai, ce n'est pas possible ? continua Mouchette en changeant de tonalité.

— Vrai !

— Eh bien ! je m'en moque comme de ça.

Et il envoya de la poudre à perruque.

— Ah ! mais....

— Il n'y a pas de ah ! il n'y a pas de mais ! Vous n'savez, mon bel oncle, que ça vous plairait ou que ça ne vous plaise pas, je resterai près de vous.

— Malgré moi ?

— Malgré vous. Ma tête n'est pas une tête de carton-pierre. Je n'en ferai jamais qu'à ma tête.

— Oui dà ! riposta sourdement le débardeur orange.

Et il se rapprocha du diablotin.

Mais avant qu'il eût tendu le bras pour le saisir, celui-ci avait bondi à dix pas en arrière, et s'écriait :

— Jouons-nous à ce jeu-là, Cigale ma vieille ?

Le géant réfléchit qu'il perdrait son temps à poursuivre l'enfant, qui était agile comme un écureuil ; il préféra entrer en négociations.

— Ici, Mouche ! s'écria-t-il.

— Pas de coup de chien, au moins ? demanda Mouchette, l'œil au guet dans les ténèbres.

— T'ai-je jamais menti ?

— Non.

Est-ce que je t'ai jamais trompé ?

— Non plus.

— Alors ! dit la Cigale en lui tendant sa large main.

— Voilà, s'écria le gamin ; et, prenant son élan, d'un bond de chat, il sauta au cou du colosse et se trouva assis sur la paume de ladite main.

— Satané moucheron ! fit ce dernier en ne pouvant s'empêcher de serrer contre sa poitrine le frêle avorton qu'il sentait lui être plus attaché de jour en jour.

En dehors de leurs communs intérêts, qui commençaient à s'enchevêtrer les uns dans les autres, ils éprouvaient tous deux une sympathie réciproque.

La faiblesse intelligente de l'enfant séduisait la force brute de l'homme.

A eux deux ils réalisaient un assemblage curieux, un tout.

Mouchette cerveau et la Cigale poignet faisaient le plus redoutable champion.

Toute cause qui se les attachait avait de grandes chances de victoire.

— Voyons ! dit le colosse. Tu es bien décidé ?

— A tout.... c'est du cœur, répondit le diablotin, qui s'amusait de se voir bercer dans les bras de son protecteur et ami.

— Réfléchis. Il en est temps encore.

— C'est tout réfléchi.

— Une fois lancé, il n'y aura plus *mèche*, faudra marcher en avant.

— On courra..... à quatre pattes, si c'est nécessaire.

— Plus moyen de reculer.

— Reculer !.... Aie donc ! la *bonne blague* ! Et Mouchette se mit à gigotter de telle sorte que le débardeur orange, malgré toute sa force, se vit obligé de le déposer par terre.

— Après tout, dit-il, ça te regarde, momillard.

— Un peu, mon neveu...... non.... mon oncle !

— Seulement, la fête sera complète....

— Y aura-t-il de la musique ? demanda le diablotin.

— Une fière musique et une rude danse. Il ne s'agira que de décider une seule chose.

— Laquelle ?

— Savoir qui paiera les clarinettes.

— Je n'ai pas de monnaie sur moi, ricana le gamin avec une de ses grimaces les plus sardoniques.

— Méfie-toi tout de même.

— C'est bon ! c'est bon ! on ne me mangera pas.

— Ah ! dame ! je ne réponds pas de la casse, fit la Cigale d'un air soucieux.

— Bast ! répondit le diablotin, si on veut m'avaler tout cru, je me mettrai en travers, ne t'inquiète pas, mon oncle, je me tirerai d'affaire comme un mâle.

— Tu le veux ?

— Oui !

— Ça t'amuse de risquer ta peau à ce jeu-là ?

— La peau, les os et le reste.

— Viens donc, et souviens-toi qu'en cas de besoin, tu n'as qu'à m'appeler. Si j'ai mes jambes, j'arriverai.

— Ce n'est pas de refus, mon oncle, dit Mouchette en riant, et à *jambes* de revanche.

Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la crosse et sur le métis, qui naturellement ne bougeaient ni plus ni moins que deux souches, la Cigale et Mouchette quittèrent l'allée sombre et étroite où ils avaient dressé leur embuscade.

XLVI.

UN MUR MITOYEN.

Peu d'instants après, la Cigale et Mouchette étaient rentrés dans l'hôtel de l'Espagnol et ils rejoignaient les quatre autres débardeurs dans le salon où nous avons laissé le débardeur noir, le lilas et le bleu.

Le jeune ..... y était déjà revenu de son côté.

Seulement, à leur arrivée, ces quatre personnages achevaient de mettre bas leurs costumes, et de revêtir des vêtements bourgeois dans les poches desquels se dissimulaient mal des crosses de pistolet et des manches de poignarde.

La comtesse de Casa-Real ne s'était pas trompée.

Le comte de Warrens se trouvait, en effet, parmi eux.

Les quatre autres étaient Sir Harry Mortimer, Martial Renaud, San-Lucar et la Cigale.

Il faut d'ajouter que, grâce à de rapides substitutions et à d'adroits changements de costumes, les cinq débardeurs avaient réussi à dépister la jalouse curiosité de la créole.

Dès qu'il aperçut son fidèle, le comte de Warrens lui enjoignit de les imiter.

La Cigale quitta son costume et s'habilla en ......

Mais en faisant les mouvements nécessaires à une pareille opération, la Cigale démasqua le fils de la Pacline, qui se tenait timidement dans son ombre.

— Qu'est-ce que cela ? firent deux ou trois des Invisibles.

— C'est.... mais.... mais.... répondit le géant se remettant à bégayer selon son immuable habitude — toutes les fois qu'il se trouvait en présence de son capitaine, — mais.... c'est.... c'est.... Mou...... Mouchette, ajouta le diablotin de sa voix la plus claire....... Mouchette.

San-Lucar et Mortimer adressèrent un geste d'interrogation à leur chef.

Le comte de Warrens s'approcha du gamin, et lui posant la main sur la tête :

— Enfant, tu sais à quoi tu t'exposes, n'est ce pas ?

— Deux et deux font quatre ! répondit Mouchette.

— Tu as déjà été autorisé par un des nôtres à suivre la Cigale, dans son aventure de la maison qui se trouve en face de celle-ci.

— Par monsieur, fit le diablotin en désignant le colonel Renaud, qu'il venait de reconnaître à quelques mots prononcés par lui à voix basse.

— Petit diable ! murmura Martial Renaud, je réponds de lui.

— Et moi aussi, ajouta vivement la Cigale.

— Et moi itou, répéta Mouchette.

— Qu'il soit donc fait selon votre confiance, messieurs, dit le comte. Cet enfant nous accompagnera.

— Il nous a déjà servi dans le cabaret du *Lapin courageux*, répondit le colonel.

— Il nous sera utile, encore, j'en suis sûr.

— Si nous pouvons compter sur lui, tant mieux pour lui et pour sa mère.

— Dieu, vous connaissez m'man Pacline, mon capitaine ! s'écria Mouchette, évidemment flatté, et tenant à montrer que, de son côté à lui, il en savait plus qu'il n'en avait l'air.

Allons ! allons ! fit le comte de Warrens en riant, dans cinq minutes il va me tutoyer. Je me charge de lui.

— A la bonne heure, m'sieu Passe-Partout !

— Voyez-vous, messieurs !

— A la bonne heure, répéta Mouchette, qui, tout en parlant, se débarrassait de ses cornes et de son attirail diabolique pour ne pas mettre ses nouveaux amis en retard, j'ai un jeune Auvergnat de mes amis, un porteur d'eau, qui marche toujours avec son petit proverbe dans sa poche.

— Et ce proverbe ?

— Faites en votre profit, mon dab...... pardon...... mon capitaine......

— Quel est-il ? demanda le comte, qui regardait fréquemment l'heure tout en écoutant le verbiage de Mouchette.

— Le v'là : La queue le lion reste, la souris passe.

— C'est bien, méchant petit rongeur, on te donnera à travailler, apprête tes dents.

— Oh ! j'en ai, tenez, voyez, c'est des crocs qui ne demandent rien à personne, ça.

Et Mouchette, en tenue de campagne, ouvrit un râtelier semblable à celui d'un terre-neuve de six ans.

Mais l'heure avait sonné, et le comte de Warrens, après avoir imposé silence à l'expansion joyeuse du gamin, se tourna vers ses compagnons d'aventures et leur dit :

— A l'œuvre ! messieurs.

Chacun se tut.

Mouchette lui-même s'arrêta dans son élan, ouvrant de grands yeux pour deviner ce qui allait se passer.

Pendant qu'il cherchait à concentrer tout ce qu'il possédait de facultés intellectuelles dans son regard, une main saisit la sienne et y mit un couteau catalan.

— Bon ! pensa le *voyou* de Paris en le plaçant dans une de ses poches à côté de son revolver, me v'là lesté. Vogue la galère !

— Ça peut servir ! murmura la voix de la Cigale à son oreille.

— A l'Opéra-Comique ! oui ! répondit sur le même ton le nouvel adepte de la Société des Invisibles, pour jouer les *Fra Diavolo*. On frappe les trois coups. Attention ! Au rideau !

Le comte de Warrens avait dit :

— A l'œuvre !

Puis il s'était approché d'un des angles de la boiserie du salon, et il avait écouté, l'oreille collée contre la muraille.

Au bout d'une courte attente, il se redressa le sourire aux lèvres.

Ce qui prouvait que, malgré les renseignements donnés par le débardeur noir à la comtesse de Casa-Real, le chef des Invisibles n'était pas un étranger dans la demeure du riche Espagnol en question, ou que du moins il avait des affidés sûrs.

Sans parler du signal qu'on venait de lui donner et qui avait amené un sourire de contentement sur les lèvres, depuis plus d'une demi-heure que lui et ses compagnons s'étaient introduits dans l'hôtel nul des nombreux invités masqués ou non masqués, circulant dans les salons voisins, ne s'était avisé de pénétrer dans le leur.

De sorte que cette vaste pièce, ouverte de tous les côtés, était demeurée aussi inviolable que si on l'eût verrouillée, cadenassée et entourée d'un cordon de sentinelles vigilantes. Son expérience finie, le comte de Warrens revint prendre ; sur le sofa, la place qu'il occupait précédemment.

— Messieurs, fit-il aussi tranquillement que s'il se fût trouvé à l'hôtel de Warrens, dans le kiosque où il avait si bien déjoué l'espionnage de maître Coquillard Charbonneau, messieurs, veuillez, je vous prie, me prêter toute votre attention.

San-Lucar, Mortimer, Martial Renaud et la Cigale se rapprochèrent de lui.

Mouchette daigna lui-même se placer de manière à ne pas perdre un mot de ce qui allait se dire.

— Avant d'agir, je tiens à vous donner quelques explications indispensables à la réussite du projet pour lequel je vous ai réunis céans.

— Quel style ! murmura le gamin.

Le comte continua :

— Obéissant à nos instructions, à nos ordres, vous vous êtes trouvés, à l'heure convenue, au cabaret du *Lapin courageux*, bien qu'à juste titre le lieu dût vous sembler assez mal choisi pour une réunion des principaux membres de notre association.

Aucun des Invisibles ne se permit un geste, mais à leur sourire le comte de Warrens vit qu'il avait touché juste.

— Mon Dieu, messieurs, reprit-il, nul d'entre vous n'a le droit de discuter les ordres du grand maître, je le sais, mais chacun de vous est libre dans son for intérieur de les apprécier en bien ou en mal, et je tiens trop à votre opinion pour ne pas chercher à vous prouver que, tout singulier qu'il paraisse de prime-abord, ce lieu de rendez vous était le seul qu'il fut possible de choisir et de vous assigner.

— A quoi bon ces explications ? Nous avons en vous la confiance la plus absolue, mon cher Passe-Partout, dit San Lucar.

— Nos chefs n'agissent jamais sans avoir pesé longuement le pour ou le contre de chacune de leurs démarches, ajouta Mortimer, nous savons cela.

— Ces messieurs ont raison, fit Martial Renaud à son tour, nous sommes ici pour obéir, et non pour discuter.

— Vous m'écouterez, amis, c'est au nom et dans l'intérêt de l'œuvre que je parle.

Les quatre Invisibles ne crurent pas devoir insister plus longtemps ; ils s'inclinèrent courtoisement en signe d'obéissance.

Mouchette jugea devoir les imiter. Il avait deux raisons pour cela : la première, qu'il était bien aise de se mettre, par cette courtoisie, au niveau de ses quatre nouveaux compagnons ; la seconde, que, n'ayant pas compris un traître mot de tout ce qui venait de se passer et de se dire devant lui, il espérait fortement saisir un biais, un jour, un trou, par lequel il se faufilerait dans la situation.

C'était une fine mouche que notre gamin de Paris, et puisqu'il se dévouait corps et âme à une cause ou à un individu quelconque, il tenait essentiellement à savoir ce que pouvait être ce quelque chose ou ce quelqu'un.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Mardi matin 7 avril 1868.

Les nuages qui planaient sur notre ville, et nous menaçaient de pluie, hier matin, se sont dispersés de bonne heure, le soleil s'est montré resplendissant et nous avons eu, jusques vers les 10 heures, que le reste de la journée se passerait sans orage. Il n'en a pas été ainsi, car le vent qui d'abord soufflait du Sud-Est a redoublé d'efforts. On a craint un moment que les bateaux se brisassent les uns contre les autres ; heureusement rien de cela n'est arrivé ; si ce n'est le steamer Southerner qui, ayant coupé ses amarres qui le retenaient à Alger, a dérivé de ce bord ci, et est venu se jeter sur deux chalands chargés de charbon, attachés au steamship Oriental, et les a coulés. La pluie est tombée par torrent toute l'après midi.

Peu d'affaires ont eu lieu sur la Levée à cause du mauvais temps.

ARRIVAGES : Les consignations suivantes sont arrivées depuis notre dernière revue : Le Kelloog et barges et le Shark et barges, tous deux de St Louis avec de très lourdes consignations ; le Olive Branch, du même port, avec 7,885 sacs de maïs, 2,012 do d'avoine, 2731 barils de farine, 44 balles de coton, et 41 boucauts de tabac ; le Ezra Porter avec 323 balles de coton, de Jefferson ; le Lizzie Hopkins, du même port, avec 380 balles de coton et 769 peaux sèches ; la Belle Lee, de Louisville, avec 15 balles de coton, 105 boucauts de tabac et une pleine cargaison de produits divers ; le Robert E. Lee, de Vicksburg, avec 684 balles de coton et autres consignations ; le Frank Pargaud, d'Ouachita City, avec 168 balles de coton et 16 bestiaux ; le B. L. Hodges, de Shreveport, avec 382 balles de coton, l'Iberville, le Nina Simms et le A. G. Brown, tous de la côte, avec chacun un assez bon fret.

DÉPARTS : Le Henry Ames, pour St-Louis ; Right May, pour les hauts de la Rivière Rouge ; l'Iberville, pour Bayou Sara, et le Nina Simms, pour Bayou Lafourche, sont partis hier, plus ou moins chargés.

AVIS RÉCENT : La Rivière Rouge coule à pleins bords, mais elle diminue rapidement à Shreveport. Les trois quarts des plantations de Shreveport, à Coushata, sont inondées.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.	DU LAC.
4 h A. M. char à cheval.	5½ A. M. char à vapeur.
6½ " à vapeur,	7 " "
7½ " "	8½ " "
9 " "	9½ " "
10½ " "	11½ " "
Midi	1 P. M.
2 P. M.	2½ "
3 " "	3½ "
4 " "	4½ "
5 " "	5½ "
6 " "	6½ "
7 " "	7½ "
8 " "	9 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix — Aller et retour, le même jour 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY, Surintendant Général.

31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

LE Bureau de la Compagnie est ouvert au No 15, rue DAUPHINE, entre CANAL et DOUANE, pour la transaction des affaires.

GEORGE CLARK, Président. — JULES BENIT, Secrétaire.

13 mars—1m

La Tribune est priée de copier enfre uçais.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques

UN DIVIDENDE DE CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction payable aux actionnaires le 1er avril prochain.

S. E. PERCY, Secrétaire.

Bmars—1m

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue Saint-Charles, Nlle-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Lundi 6 Avril 1868.

Le seul théâtre ouvert en ville.

Inauguration de la saison d'été

Sous la direction immédiate de M. BIDWELL qui vient d'arriver d'Europe avec des nouveautés

Nouveaux divertissements ballet dans lequel figurent MLLE CASNADO ... SOEURS CLINETOP et le corps de ballet. Romances chantées par Miles TAYLOR et ST-CLAIR.

Nouveautés éthiopiennes

The Three Eras

Représentation tous les samedis, à midi.

A L'ETUDE

G. D. A. B. F. A.

Opérette burlesque de M. C. D. Dasher, faite expressément pour l'Académie. 5avril

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAR, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 pour

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 183

Passage d'entrepont........ 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt.	Lemarié....	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	"	Bocandé....	Samedi 14 avril.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....	Samedi 2 mai.
PEREIRE,	"	Duchene....	Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov 1m — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 12 avril, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLAT, agent, 127 rue de la Commune.

5 avril—au 12

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême.

Le steamer de 1re classe SAIDA, capt. French, Partira du pied de la rue Jackson, le 16 avril, ou vers cette époque, pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême aux prix suivants :

1re chambre, pour Southampton, $125, entrepont, $45 ; 1re chambre, pour le Havre, $125, entrepont, $45 ; 1re chambre, pour Hambourg ou Brême, $130, entrepont $50. On paie en or.

Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 39, Carondelet.

Pour passager, s'adresser à MAURY & CO, 131, Commune.

7avril—au16

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.

9 mars—1an

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer GEN. GRANT, Commandant J. B. Hildreth,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 11 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,

Chambres................ $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 18 avril 26fév

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants : GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES. MARIPOSA.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 11 avril, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41

4 mai—1a

Compagnie de bateaux quotidiens de la Nlle-Orléans à Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, ayant d'excellents emménagements pour les passagers et le fret, a été acheté pour ce service. Les traversées régulières commenceront le 25 avril et auront lieu en été et en hiver. On prendra des arrangements pour transporter les passagers et le fret de la Nlle-Orléans à Covington et de Covington à la Nlle Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20

3avril—

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 10, Nouvelle-Levée.

3 avril—1m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louailler, commis M. Kenison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ : images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

Jos. P. COULON,
(Successeur de Price et Coulon.)
PLOMBIER,

Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras.

AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches, les gros robinets à bain, les tuyaux en tôl et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, dans un court délai, des travaux de maisons et de navires.

30 oct—6m DJS

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DE LA NLLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, 1er avril 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 13 courant. La Compagnie paiera la taxe de revenu sur le dividende.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

2 avril—10

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GRAND CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLEANS, DE JACKSON ET DU NORD.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1868.

La résolution suivante a été adoptée par les Directeurs de cette Compagnie, à une réunion qui a eu lieu le 19 mars 1868 :

R. S. CHARLES, Secrétaire.

IL EST RÉSOLU qu'un vote des Actionnaires de cette Compagnie sera pris, le 13 avril prochain, au Bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, de 9 à 3 heures, pour l'acceptation ou le rejet de l'acte suivant de la Législature de l'Etat du Mississippi, lequel acte a été approuvé le 12 mars 1867, et est intitulé :

ACTE

Pour amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

ATTENDU que la Législature de l'Etat du Mississippi, le 20 décembre 1861, a adopté un acte intitulé "Acte pour amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord," et conçu dans les termes suivants :

"SEC. 1.—Il est ordonné par la Législature de l'Etat du Mississippi—que dorénavant, à toutes les élections de Directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, ni le gouverneur de l'Etat du Mississippi ni le gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ni le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans ne pourront voter sur les actions de la Compagnie appartenant à l'un ou l'autre de ces Etats ou à la dite ville.

"SEC. 2.—Il est de plus ordonné, &c.—Que le gouverneur de l'Etat du Mississippi est autorisé à nommer trois citoyens de l'Etat du Mississippi, actionnaires de la dite Compagnie pour représenter les actions au dit Etat—Pourvu que le gouverneur de l'Etat du Mississippi choisisse les dits directeurs dans les différentes sections de l'Etat que traverse le chemin, afin que les actionnaires des différentes parties de l'Etat soient représentées aussi avantageusement que possible.

"SEC. 3.—Il est de plus ordonné—Que cet acte ne deviendra pas en vigueur jusqu'à ce qu'il ait été adopté par l'Etat de la Louisiane et accepté par les actionnaires de cette Compagnie, ainsi que l'exige leur charte."

Section 1.—Il est conséquemment ordonné PAR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE—Que le susdit acte est adopté, ratifié et confirmé, sous tous les rapports, sujet aux conditions qui y sont contenues.

Sec. 2.—Il est de plus ordonné, &c.—Que cet acte aura force de loi à partir de son adoption.

28 mars

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 26 mars 1868.

AVIS est donné que l'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, le lundi, 13 avril 1868, à midi, conformément à la charte.

R. S. CHARLES, Secrétaire.

28 mars—28 au 13 av

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 26 mars 1868.

CONFORMÉMENT à la Charte, une élection aura lieu au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, le lundi 20 avril 1868, de 9 à 3 heures pour dix-huit Directeurs dont douze devront être choisis parmi les actionnaires demeurant en Louisiane et six parmi les actionnaires demeurant au Mississippi—pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie soit représentée à la dite élection ; mais si une majorité des actions n'était pas représentée ce jour là, l'élection aura lieu le lundi 27 avril 1868, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.

R. S. CHARLES, Secrétaire.

28 mars—28 au 20 av.

Compagnie d'Assurance Germania, No 124, rue Commune.

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1868.

UNE élection de 24 Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, le second LUNDI d'avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

A. MAIER, secrétaire

28mars—

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 mars 1868.

POUR s'assurer si les créanciers de la Banque de la Louisiane accepteront la proposition que les actionnaires leur ont faite dans une résolution adoptée à une assemblée des actionnaires de la Banque, le 14 mars 1868—

Avis est donné que des livres de souscription seront ouverts, pendant trente jours, au local de la Banque de la Louisiane, afin de recevoir des souscriptions pour le compte d'une nouvelle corporation qui s'est formée conformément aux lois de l'Etat, dans le but de faire les opérations de banque et qui s'est organisée aux termes et conditions du rapport imprimé présenté, à la dite réunion, aux actionnaires de la Banque de la Louisiane.

On peut se procurer des exemplaires du rapport au local de la banque.

MM. A. Lanfear, L. F. Generès, J. B. Leprêtre, John Pemberton

Ont été nommés membres du comité chargé de recevoir des souscriptions conformément au susdit avis.

19 mars 30j — J. F. IRVINE, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867................ $321,590 00

Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période............ 217,740 78

Actif le 31 décembre 1867............ 276,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président, WM M. PERKINS, Vice-Président, A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	F. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
R. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Have,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

21 fév—11 m t. l. 2 jours

$10,000 de Récompense.

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille ($1,000) piastres, numérotés comme suit :

2,775	8,059	13,903	23,723	38,339
3,478	8,591	11,235	25,959	38,747
3,515	8,903	15,211	28,323	39,307
3,907	10,015	16,513	28,415	39,313
4,047	10,203	16,731	28,487	40,059
4,567	10,219	16,847	30,223	40,619
5,227	11,103	18,403	30,463	40,831
5,363	12,019	19,131	31,879	41,851
6,727	12,147	19,195	31,511	41,999
7,295	13,619	23,135	37,839	45,551

Le tout daté du 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

Nlle-Orléans, 26 mars 1868.

20mars—1ms — CH. JUMONVILLE, caissier.

RAMIE RAMIE.

M. A. FERY m'ayant nommé agent pour la vente de RACINES DE RAMIE récoltées sur son habitation (dans la paroisse St-Jacques) j'en offre au plus bas prix du marché et en quantités au gré des acheteurs.

S'adresser à MM. SOULIGNY & ESCLAPON, Négociants-commissionnaires, rue Baronne, No 43.

D. M. ENSWORTH, Marchand de graines de jardinage, de Landreth, en gros, Rue Gravier, No 113 Nlle Orléans.

6 mars—1 m

Docteur V. Fortineau.

LE docteur V. Fortineau, de retour en Louisiane, annonce qu'il reprend l'exercice de sa profession médicale. Son bureau est à la pharmacie, encoignure Douane et Bourbon, et sa résidence rue Royale, No 295.

Heures de consultation de onze heures à midi.

29 mars—1m

AVIS.

M. JOS. LEBLANC a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis que, désireux de maintenir la bonne et ancienne réputation de la maison CORNIBÉ & LEBLANC, il vient de prendre un coupeur de premier mérite et qu'il est prêt à fournir, sur mesures et dans le plus bref délai, tous les vêtements qui lui seront commandés. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de draps français, allemands et américains ; un grand choix de chemises françaises pour hommes et enfants, choisies par lui-même, à Paris, cravates de fantaisie, bonneterie, articles de chapellerie, et enfin tout ce qui concerne la confection pour hommes et enfants. Le tout aux prix les plus modérés.

JOS. LEBLANC, 205 rue Vieille Levée, Entre Ursulines et St. Philippe

21 mars—1m

BERRY & HART.

I. G. BERRY................PETER HART.

Marchands, en gros et en détail, — De —

GROCERIES, COMESTIBLES, groceries de fantaisie et de famille, Rue du Camp, No. 71, Nlle Orléans.

Ils remplissent sans délai les ordres de la campagne

N. B. Ils livrent les marchandises dans toutes les parties de la ville, sans frais de charroi.

19 mars—1m

A vendre.

GROCERIES. La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste-Anne et Mtro, ayant un stock de choix et une bonne clientèle. On la vendra à bon marché, avec le transfert d'un long bail de la propriété S'adresser à F. REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Mtro.

7mars—1m

Dr. C. BLANCKE :
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS !

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent ; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1 an

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exerce toutes les branches de sa profession de chirurgien dentiste. Les succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

A Vendre,

Une belle résidence de campagne, située à Lewisburg, paroisse St-Tammany, est offerte à des conditions raisonnables, de même que les meubles, la batterie de cuisine, voitures, chevaux, vaches, &c.

S'adresser au No 225 rue St-Philippe, encoignure Robertson. 31mars—1m

Avis.

GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le carré de la ville et autres Districts

Aussi : Fonds à placer sur hypothèque, à des taux raisonnables, à l'office de J. SAUVAGE, Courtier, No. 111, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.

24 mars—2m

AGENCE GENERALE

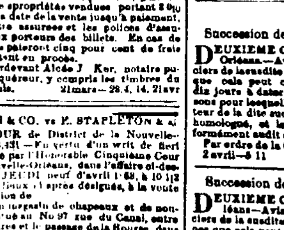

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co. 37, Vieille Levée.

2fév—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Rues Conti et Bourgogne.

23 sout

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
QUINCAILLERIE,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
Nouvelle-Orléans.
Etablie en 1829.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95 ;
Nouvelle-Orléans.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,

Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth, Charrues de champs de sucre, &c., de Baldwin, Black & Co.

Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de COUTELLERIE ET DE FUSILS,

SLOCOMB, BALDWIN & CO., Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.

15 mars—1m

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA, Propriétaire.

5 fév—1 an

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouc'ses à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m — LEEDS & Co.

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. BILLAUD. ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE, No 3 rue Tchoupitoulas.

8 jan—3 m

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les Machines à faire la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

14 déc—6m — Au coin des rues Delord & Foucher.

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures 16 nov—6m—1l

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 134.

1oin—1 an

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage, *RUE BIENVILLE, No 224*, Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 21 mars—3m

J. Hernandez,
COURTIER,

11..............rue Carondelet..............11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

D. E. SCRUGGS. — FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,
No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

Avances faites sur consignations. 21 jan—1an

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES — ET — Agence Générale. Bureau,

15..............Rue Carondelet..............15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 28 janv—3m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine ; 100 pièces de coco

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelle, Reps, tapisseries, Jamas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

JACOB OTT Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez S. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement 13 nov—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868............$546,523 42

Savoir :		
Primes d'incendie............	$256,272 87	
Primes de mer............	183,153 70	
Primes de rivières............	103,097 15	
		$542,523 42
En moins :		
Primes remboursées............	$ 3,859 75	
Primes non expirées............	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes............		$502,518 67
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie............	$ 62,387 26	
Pertes sur mer............	184,872 79	
Pertes sur les rivières............	94,902 19	
	$342,162 14	
Escompte au lieu de scrip............	54,348 85	
Taxes et Revenu intérieur............	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte............	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le script non payé, jusqu'au 1er mars 1865............	37,777 80	
		$491,210 76
Réservé pour pertes non réglées............		$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir :

Place en propriétés foncières............	$ 18,798 11
Hypothèques sur propriétés foncières............	79,019 30
Placé en bons de la ville et autres bons............	82,720 30
Placé en actions de banques et autres actions............	1,3,585 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance............	135,302 00
Prêts garantis............	18,200 00
Effets à recevoir............	43,898 88
Primes en voie de perception............	97,362 71
Encaisse............	111,513 49
	$717,399 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi ce 23 mars 1868, PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm M. Pinckard,
A. Frerichs,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Dunn,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon Jr,
Henry J. Vose,	R. Pizarro,
E. Marqueze,	James Gallier,
Chas. Welshans,	Rudolph Sieg
H. F. Givens,	

24 mars

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (*New-York.*)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore, (Md.) vient d'être transportée à Irvington, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées *pratiquement*. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à A. BOURSAUD, principal.

Référence : Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 20mars—2m,3fps

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une chaire de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres au département du placer de nos anciennes maisons de commerce de la ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les ... des de commerce. Catalogues envoyés à qui le demande. 1nov— RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures sont confiées à des professeurs de premier mérite, comprenant : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une assidue consciencieuse.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français, —Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—6m MVD

VENTES JUDICIAIRES.

François Boisdoré vs George et Robert Malcolm.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,912—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Nayades, Clio et Erato ; mesurant trente et un pieds dix pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de soixante trois pieds deux pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute, en bois, contenant quatre chambres, &c, &c, une cuisine haute, en bois, couverte en ardoises, douve, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—1,9 mai

LA DAME A. L. FAST vs LE DOCTEUR A. L. FAST, son époux.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,980—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 avril 1868 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, neuf d'avril 1868, à 5 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

LA balance invendue du fonds d'un magasin de chapeaux situé au No 34, rue Saint-Charles, Premier District, suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaître.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—1 l,l.

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. les mêmes.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans Nos 18,684 et 18,681—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORD, ensemble avec ses machines, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi rive droite, à Algiers au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 1,9

J. C. Forbes & Co. vs R. Bleakley & Co.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,763—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi sept d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues Poydras et Tchoupitoulas dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaître.

Aussi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans, du 1er février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—26, 31—av 2, 5, 7

LA BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vs MANDEVILLE & McILHENNEY.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 19,24—En vertu d'un writ de fieri facias contre G. S. Mandeville, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à 10 heures A. M., aux écuries de Trevett, No 146 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval alezan, un buggy et un jeu de harnais

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 mars—27 31—3 5 8 avril

HERMAN & Co. vs. W. A. MOORE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,589—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI neuf d'avril 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située No 247 rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour reconnaître.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

4avril—7 11 14,16

SUCCESSION DE FEU FREDERIC ANTOINE WEINBERG, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,123—En vertu d'un décret rendu le 14 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, contre Jules Lafatut en faveur des héritiers de F. A. Weinberg, je procéderai le MARDI, vingt et un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain désigné par le numéro Un d'après un plan dressé par C. A. Hedin et E. Schabaum architectes, le 17 de février 1854 et déposé en l'étude d'Ad. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Royale, Chartres, St. Philippe et Dumaine mesurant vingt pieds dix pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre une ligne du côté de la rue Dumaine et sur la ligne du terrain désigné numéro Deux et de cent quarante-trois pieds neuf pouces et sept lignes à la ligne opposée, ayant dernière vingt et un pieds quatre pouces.

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages et dépendances qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au dit Jules Lafatut en vertu de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers B Kohn suivant acte en date du 28 mars 1854.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

12mars—21 29 — 7 15 21 avril

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-d. vant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le MARDI, vingt et un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 144 borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Lafayette, et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, daté le 7 février 1854 ;

Les dits terrains sont contigus et mesurent, ensemble, quarante cinq pieds de face à la rue du Camp, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un formant l'angle des rues du Camp et Girod.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Florence House," cuisine, etc., etc.

Le plan est exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Cinq cent cinquante (450) actions augmentant le capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui a quatre cent (140), en cent piastres chacune du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus désignée.

Conditions—Pour la propriété foncière—le paiement d'un stock-notes en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de.... échu, le 1er juin 1868. Les ... remboursables conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

31mars—29 7 15 21 av

Henr. Plassau vs Auguste Mannessier.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,212—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-et-un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal Philippa, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-quatre pieds de face à la rue du Canal ... à la rue Philippa, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur une ... comptant de la rue Philippa vers la rue Baronne quatre-vingt pieds dix pouces de profondeur sur la ligne ... limitrophe du No Vingt-six, et vingt six pieds de largeur dernière.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'avant-susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—29, 7 15 21 avril

Jno. G. E. Aurick vs Levy & Lion.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,8 3—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation, les comptoirs, &c., du magasin situé à l'angle des rues du Magasins et Joséphine, dans le Quatrième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31mars 31 3 7 10 et 12 av

Pre. Castlar, exécuteur, vs la Vve S. R. Mardis

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,988.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, neuf d'avril 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No. 23, rue Jefferson, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaître.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 avril—4,7,11,14,16

FRANK PERRET vs la Veuve ANNE MIRAMON BAPTISTE MIRAMON, FÉLICITÉ MIRAMON et MITTIE MIRAMON.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain appartenant à la veuve Anne Miramon, Baptiste Miramon, Félicité Miramon et Mittie Miramon, par portions indivises et formant une portion du terrain désigné par le numéro cent quatre-vingt-quatre, d'après un plan de B. Lafon, ... dans l'îlet numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-quatre, notaire public en cette ville. Etant cette portion du dit terrain l'îlet dont le numéro ... à la ligne du numéro vingt-quatre pieds de face sur la rue Apollo et .... Et le dit numéro .... à la ligne du terrain ... ainsi qu'il est situé ... trouvant Apollo, Thalia, Melpomène et Baronne.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Donat Fees, suivant acte au rapport de Pierre S. Laborde, notaire à la paroisse de St. Landry, en date du 5 avril 1817.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25mars—2 9,17,25av

VENTES DE CONSTABLE.

H. F. WADE Jr, contre JULIEN BENCHTORFF No 4240

COUR DU DEUXIÈME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour du Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le samedi, 18 avril 1868 à midi, au "Great Western Warehouse," au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. H. C. PENNIMAN, Constable.

7 avril—7,14,18

J. W. PEPPERCORN contre JAS. DORSEY—No 2911

COUR DU DEUXIÈME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le lundi, 20 avril 1868, à dix heures du matin, au carré de Trévett, No 146, rue Baronne, une voiture à ressorts, un wagon et une charrette, saisis dans le susdit procès—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

7 avril—7,14,20 — H. C. PENNIMAN, Constable.

D. F. MONAGHAN contre S. R. RICHARDS. —No 4,043—

COUR du Deuxième Juge de Paix.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé Paris Childress, deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le lundi, 20 avril 1868, à midi, aux écuries de Trevett, rue Baronne, près Lafayette—une voiture saisie dans le susdit procès—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

7 avril—7,14,20 — H. C. PENNIMAN, Constable.

Troisième Cour de Justice de Paix.
Paroisse et ville d'Orléans.—No 4,852,

James WIGHTMAN vs. la goëlette ZEPHINY ARRENCY.

SUIVANT un ordre de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, lancé dans l'affaire ci-dessus, avis est, par la présente, donné à toutes les personnes ayant intérêt dans la goëlette Zephiny Arrency, provisoirement saisie et en ma possession, à comparaître dans la dite Cour, dans les quinze jours de la présente notification, et répondre à la pétition enregistrée dans l'affaire ci-dessus pour la saisie provisoire de la dite goëlette.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1868.

1er avril—1,7,15. — CHS. CATOIR, Ac. Constable

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Succession du Rév. Isidore François Turgis —No 13,887—

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86

VENDREDI, 8 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 4 avril 1868, les propriétés ci-après décrites, savoir :

13 terrains qui se touchent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Pauline, Indépendance, St-Claude (ou Bons-Enfants) et Rempart (ou Amour). Ces terrains sont désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 mars 1859 et déposé à l'étude de E. Bouny, notaire de cette ville—lesquels terrains ont, au pied américain, les dimensions suivantes : les terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ont chacun 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces 4 lignes, égales et parallèles. Les terrains Nos 10, 11, 12 et 13 ont chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue St-Claude, (ou Bons-Enfants) sur une profondeur de 117 pieds 5 lignes, entre lignes égales et parallèles. Ce sont les terrains acquis par feu le dit Rév. I F Turgis à acheter de Louis St Martin, par acte passé pardevant le dit E. Bouny, notaire, le 11 avril 1867. Ensemble, les trois maisons basses, en bois, et autres améliorations qui se trouvent dessus—le tout connu sous le nom de "Asile Beauregard pour les soldats estropiés."

2o—3 terrains situés dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Pauline, Villeré, Robertson et Indépendance. Les dits terrains sont désignés par les Nos 5, 6 et 7 de l'îlet No 30—lesquels terrains se touchent et ont chacun 31 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, toutes les dépendances qui se trouvent dessus

3o—2 terrains (avec leurs dépendances) situés dans le dit Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Jeanne, Derbigny et Barthelemy. Les dits terrains sont désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No 34 ; ils ont chacun 29 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 124 pieds 2 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—Pour les propriétés décrites en premier lieu, l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement d'un billet de $1,000, daté du 11 avril 1867, à 19 mois de date, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de sa date à parfait paiement et 8 pour cent de l'échéance, au parfait paiement—lequel billet est garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les dites propriétés. Pour le reste du montant, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Pour les propriétés décrites en deuxième et en troisième lieux—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7,11,18,25

Deux agréables résidences en bois—Nos. 366 et 372 de la rue Claiborne.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No. 86.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique :

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Columbus, Robertson et Laharpe. Le dit terrain a 31 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur 150 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont : une agréable maison en bois ayant deux chambres à feu ; dans le fond, une bâtisse ayant trois chambres à feu ; lieux d'aisance, jardin, arbres fruitiers, etc.

2o—Un autre terrain situé dans le même District et le même îlet, ayant 31 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Les bâtisses sont : une maison basse, en bois, retirée de la rue et ayant 2 chambres ; une autre bâtisse ayant trois chambres ; également, cave, lieux d'aisance, etc.

Voir le plan à la Bourse

CONDITIONS—Pour la propriété décrite en premier lieu, — l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $500 ..... le 10 novembre 1868. Pour le reste du montant ..... adjudication, comptant, en billets du Trésor des E.....

Pour la propriété ..... en second lieu, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7avril—

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

Succession de Gustave Duvel—No. 20,318.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 14 mars 1868, la propriété suivante :

Un Terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, faisant partie du terrain No Un de l'îlet No 26, lequel terrain forme l'angle des rues Lac et Café et a 44 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Lac, sur 196 pieds de profondeur et face à la rue Café.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une Maison basse ayant 2 chambres et un cabinet ; une cuisine et chambre à domestique ; arbres fruitiers et 2 pacaniers. La propriété est entourée.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 mars—28 ; avr 4,11,18

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Felix Grima, notaire public, le 28me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.

26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 29 janvier 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir :

No 18,963—Barbette Gondchaux contre Joseph Dreyfous—En motion de Céleste Levy, avocat de la demanderesse, et sur présentation de preuves en sa faveur—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut inscrit, dans cette affaire, le 27 janvier 1868, soit maintenu, confirmé et rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Barbette Gondchaux femme de Joseph Dreyfous, et contre le défendeur le dit Joseph Dreyfous, son mari, que les dites parties soient séparées de biens, que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour soit dissoute, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 29 février 1868.

Jugement signé le 3 février 1868.

[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 4e février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm WOELFEL, Greffier.

7février—7,2

Succession de Mme Marie M. Pujom. No 30,....

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que H. B. Brian Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie M. Pujom décédée intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

4 avril—8,12

Succession de P. Leopold Barthe.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — P. R. O'RORKE, Greffier.

7 avril—7,11,16

Succession de PIERRE FASSERON—No 32,012.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Théodore Marchais a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Pierre Fasseron décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, — P. R. O'RORKE, Greffier.

2mars—28 31,7av

Succession de Maurice Scanlon No 32,034.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward Scanlon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Maurice Scanlon décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

3 avril—7,12

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal No 30,123.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Levy Jonas Rosenthal, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

29 mars—3 7 avril

Succession de Théodore Hatry—No 30,085

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Marie Hatry, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

29mars—3 7avril

Succession de JULIETTE LUCE LE BLANC—No 32,011.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Emile Le Blanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Juliette Luce Le Blanc, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

29mars—28,31,7av

Succession de G. Le Gardeur—No 29,983.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril—3 11

Succession de James D. Denegre.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

3 avril—8 12

Succession de Alexander McDonald, No 29,516.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Margaret Ewing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Alexander McDonald, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, — P. R. O'RORKE, Greffier.

4 avril—8 12

Succession de L. H. Malarcher—No 30,039.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

4 avril—8 12

Succession de J. J. Depouilly—No 28,608.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

4 avril—8 12

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 17 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 19 735—Mme Caroline Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les deux parties pour adjudication sur la preuves et les plaidoiries,—la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse,

Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Mars et contre le défendeur, Dr Louis A. Burgess, décrétant une séparation de biens entre les dites parties ; que la demanderesse soit individuellement maintenue de l'habitation située dans la paroisse Ouest Feliciana, avec toutes ses dépendances, instruments aratoires, etc., mentionnés et décrits dans sa pétition ; qu'elle ait jugement contre son dit mari pour la somme de dix-neuf cent soixante-dix piastres, provisoirement sur la .... de soixante ... dépendances ... privilège en faveur de la ... pour la sus indiquée à partir du 20 janvier A. D. 1866.

Jugement rendu le 17 mars 1868.

Jugement signé le 21 mars 1868

[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 21 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

2 avril—2 15 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de BERNARD TURPIN.

Champagne, Vin blanc, &c.
PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 8 avril 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 86, rue Vieille-Levée, pour clore—

Un lot de champagne (Couleuvres), vin blanc en barriques et en caisses, vin de Sicile, Porto, Madère et Sherry.

Vermicelli, pâte d'Italie, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 av.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

150 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux. — AUSSI —

Habillements d'été et marchandises sèches. Par GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 8 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu :

150 caisses bottes, souliers et chapeaux. — Aussi —

Un assortiment d'habillements et marchandises sèches.

Conditions—Comptant. 7 avr —

PAR VINCENT & CO.

Vente sans réserve.
DE
Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co. W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 7 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

150 colis et lots de Marchandises sèches étrangères et américaines.

Un choix complet comprenant en partie :

Grenadines soie brodées, moires soie, toile du Nord, ginghams, alpacas soie noire et en couleur, mulls suisses jaconats, percales, brillants, batiste, gingas fil, listados, baréges, à voiles, bobinets, linons Bishop, toiles d'Irlande, tape checks, indiennes rouges, indiennes à meubles, osnaburgs, denims, coutils à matelas, stripes, cotons blancs et coton écru, indiennes américaines, Camlet jeans, ripkas, plaids, casimir, corsets, nappes, serviettes, mouchoirs, bonneterie, mouchoirs madras, malakoffs, parasols, châles grenadine, courtepointes, &c.

7 avril

NATTES, NATTES.

Vente pour le compte de qui il appartiendra. PAR VINCENT & CO., Wm. P. VINCENT, encanteur.

MARDI prochain, 7 avril, à midi, il sera vendu, au No 16 de la rue de Chartres, pour le compte de qui il appartiendra—

98 balles de NATTES Chine 4/4, blanches et à carreaux reçues par le steamer Rogers et légèrement avariées. 5av

Havre et contre ses créanciers et les créanciers de A. Havelet et Fils—No 23,212. PAR VINCENT & CO. W. P. VINCENT, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu le VENDREDI, 10 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de l'Honorable juge de la Troisième Cour de District, dans l'affaire et pour le compte de la dite faillite—

Un certain nombre de réclamations et de comptes dus par certaines personnes à la dite faillite (d'après la liste détaillée qu'on peut voir au bureau des encanteurs et qui sera exposée le jour de la vente), et s'élevant à la somme de quatorze mille neuf cent soixante piastres et vingt-six cents—$14,966 26c. 28 mars—6 10 av

PAR CHS. T. NASH.

Continuation de la grande vente, sans réserve, de Gages non rachetés, s'élevant à plus de $200,000 de Diamants, Montres en or et en argent, Chaînes et Bijoux de toute espèce au "St Charles Loan Office," au No 15 de la rue St-Charles.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur. Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MARDI 7 du courant, à 7 heures du soir, au "ST-CHARLES LOAN OFFICE," No 15 de la rue St Charles, il sera vendu, sans limite ou réserve—Un des plus grands et des plus beaux stocks de bijoux, diamants, montres en or et en argent, fourchettes, cuillers et cuillères en argent, etc. Les diamants sont de première eau. C'est le plus beau stock qui ait jamais été offert à l'encan au Sud. L'occasion est excellente pour les spéculateurs, les bijoutiers, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 avril

Succession de P. O. Woodman.

Propriété de valeur dans le Premier District. *PAR CHS. T. NASH, encanteur.* Bureau Masonic Hall, coin St-Charles et Perdido.

IL sera vendu le mardi, 21 d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février 1868, No 29,739 du docket de la dite Cour—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée et Euterpe, et les Promenades Prytanée et du Colysée, et mesurant 151 pieds et 8 pouces sur la Promenade du Colysée, 45 pieds et 6 pouces de face à la Promenade Prytanée, 136 pieds et 11 pouces de profondeur sur une ligne du côté de la rue Euterpe, 136 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Prytanée, d'après un plan de Ferdinand Lafour, voyer de la ville, daté du 16 octobre 1849, et déposé en l'étude de Hugh Madden, ci-devant notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une belle résidence construite en briques et à deux étages, couverte en ardoises, et tel se dans le même établissement, ... de la maison consistant en meubles, porcelaine ou faïence, ustensiles de cuisine et tous les articles généralement appartenant à la dite maison.

Conditions—un tiers comptant ... deux... ans, avec ... Actes de vente ... W. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions à la vente.

22 mars—22 29—5,12,19,21 avril

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés de valeur sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Suzette.

Mrs Francis S. Ogden, veuve de R. N. Ogden, et tutrice naturelle vs R. N. Ogden, et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 5 mars 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant aux défendeurs et aux demandeurs.

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et toutes améliorations situé dans le faubourg Delord dans le Premier District de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désigné par le No Trois sur un plan fait par Moulhausen le 21 janvier 1867, le dit terrain mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 127 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No Quatre, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No Deux. Ensemble, avec une maison à deux étages en briques et une grande cour partie à la rue Benjamin, et une façade de 27 pieds, mesure américaine.

Un Deux certains terrains, avec toutes les améliorations et bâtisses y appartenant, situés dans le faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par Moulhausen, le 21 janvier 1867, le dit terrain No Deux mesure 26 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, par 100 pieds de profondeur, sur une ligne parallèle ; le dit terrain No Un ... la face sur la rue Tchoupitoulas, par 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt dès le jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Emmanuel Barthe, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats Unis.

7 mars—7 14 21 31 et 7 av

Un Terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

Succession de R. N. Ogden.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 48, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi, 7 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, désigné par le No Quatre sur un plan fait par C. A. Hedin, et déposé en l'étude de C. Hall, notaire, daté le 20 janvier 1867, et ayant 26 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et formant le coin de la rue Benjamin, sur une profondeur de 127 pieds.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et à deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt dès le jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Emmanuel Barthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis.

7 mars—7 14,21 31 mars—7 avril

Propriété à l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny.

Succession de Dame Anne O'Shea, décédée, épouse de John McMahon.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du jour de mars 1868, la propriété ci-dessus décrite.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dessiné par le No 12 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, Palmyre et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 96 pieds sur la rue Derbigny et 64 pieds, formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit avec huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur qui sont réservées. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente pardevant William G. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats Unis.

7 mars—14,21,31 mars—7 avril

Propriété de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti.

Succession de SYLPHYDE PERREAUX.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, la propriété ci-dessus décrite, appartenant à la susdite succession, savoir—

Un certain lot de terre dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais, mesurant (mesure française) trente pieds quatre pouces de face à la rue Tremé, sur une profondeur de cent vingt pieds ; le tout étant de trente pieds de face. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse à un étage, briquetée entre poteaux, toit en ardoises, contenant quatre chambres, et les dépendances comprenant deux chambres, cuisine et lieux d'aisance, une cour pavée et le tout clôturé.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de crédit, avec six pour cent d'intérêt par an, de date jusqu'à paiement, et huit pour cent d'intérêt par an, de maturité jusqu'à parfait paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue—L'acquéreur tiendra les bâtisses assurées pour le montant du billet, et transférera la police à l'encanteur, et en cas de poursuite pour recouvrer le paiement du billet, paiera cinq pour cent pour frais d'avocat, garantie par les mêmes privilège et hypothèque, sur le montant du dit billet. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.

7 mars—7,14,21,31,7av

Magasins en briques, de valeur, dans le Deuxième District.

MARIUS BERGAMINI vs. DAVID BERGAMINI et R. J. KER tuteur. Vente pour opérer un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau : Passage de la Bourse, No 48.

MARDI, 21 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1868 et le 20 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant aux demandeurs et aux défendeurs. Savoir—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, St Louis, Chartres et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, sur 126 pieds de profondeur, du côté de la rue Levée, étant la propriété du Dr Lacroix : ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le No 31.

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue Vieille Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines. Le dit terrain est désigné par le No 33 sur un plan dressé par J. Pilié ; il a 26 pieds de face à la rue Vieille Levée, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond, du côté de la rue Gallatin, 109 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 36, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 34, ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le No 302 de la rue Vieille Levée. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 31 mai 1868, à raison de $60 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées aux porteurs des billets. En cas de poursuite, les acquéreurs s'engagent à payer cinq pour cent d'avocats sur le montant du jugement.

Actes de vente pardevant Alcée J Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 21mars—28,4,14,21avr

TOMES MELVAIN & CO. vs E. STAPLETON & al.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI neuf d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc. situé au No 97 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaître.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—31 ; avril 3,6,8

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve pour des billets de ville.

12,000 cigares de la Havane. PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 7 avril, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue Vieille-Levée—12,000 cigares de la Havane.

Conditions—Comptant. 7 avril

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.

MARDI 7 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

1000	pièces	indiennes américaines,
500	do	cotons blancs et écrus,
300	do	jaconats,
300	do	indiennes à meubles,
100	do	toiles d'Irlande,
200	do	cotonnades,
300	do	ginga,
50	do	casimira,
100	do	denims,
50	do	coutils à matelas,
100	do	toile du Nord,
100	do	ginghams,
150	do	indiennes,
100	do	alpacas.

— Aussi —

Mouchoirs batiste, madras, nansous, rubans, cravates, bonneterie, parasols, jupons balmoral, chemises et caleçons, bobinet, brin coton, soieries, toiles imprimées, toiles à draps, etc.

Conditions à la vente. 5 avril

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de fantaisie, Malakoffs et Manteaux soie.

Par HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve, pour clore des consignations—

1000	pièces	coton blanc et coton écru,
1400	do	des meilleures indiennes américaines,
500	do	toile d'Irlande à draps et à chemises,
500	do	ginga fil, gingham et toile du Nord,
500	do	baréges et grenadines,
1000	douz.	bonneterie assortie,
200	do	mouchoirs madras et mouchoirs batiste,
300	do	malakoffs de toutes grandeurs
300	pièces	jaconas suisses, mull, nansou, brillantine, &c.

— Egalement —

480 lots articles de fantaisie et "notions."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 avril

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Bernard de Marigny. No 30,246, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières dans le Troisième District de cette ville, et dans la ville de Mandeville, Paroisse de St. Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 avr 1 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession savoir :

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, comprise entre les rues Champs Elysées (côté ouest), Levée, Champs Elysées (côté est) et le Chemin Public, mesurant, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, en date du 20 novembre 1867, 180 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté est), 172 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté ouest), 62 pieds 10 pouces sur la ligne courant vers la rue de la Levée et 56 pieds sur la ligne courant vers le Chemin Public. Le dit lot de terre a été décrété par jugement de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété du dit Bernard de Marigny, et le lundi, 4 juin 1860, le dit jugement de la dite Cour a été confirmé par l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane comme il appert par copies authentiques du jugement trouvé dans les papiers du décédé.

2o Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges, servitudes, &c., &c., y appartenant, située dans la ville de Mandeville, Paroisse St-Tammany, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues du Lac, Gérard, Claiborne et Lafitte, et mesurant 190 pieds de face au lac, sur 235 pieds de profondeur, comprenant la totalité des lots Nos 5 et 6, et une partie du lot No 7 d'après un plan de C. Giroud, en date du 24 février 1849, déposé dans l'office de A. Chiapella, notaire de cette ville, et une portion de terre mesurant 50 pieds de face à la rue du Lac et 235 de profondeur, bornée d'un côté par la propriété Brinkman et de l'autre côté par celle de P. Bonlé, Esq., achetée par Bernard de Marigny de Mme Marie Louise Lecontisir, épouse de Germain Ducatel, d'après un acte pardevant Théodore Guyon, notaire public, en cette ville, en date du 21 mai 1860. Avec cette propriété, il sera vendu le contenu de la maison consistant en meubles, porcelaine ou faïence, ustensiles de cuisine et tous les articles généralement appartenant à la dite maison.

3o—SIX ILETS DE TERRE situés dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany Etat de la Louisiane, et désignés d'après un plan de la dite ville comme suit : L'îlet No 119, borné par les rues Jackson les rues Atalin, Orléans et Florides ; l'îlet No 120, borné par les rues Florides, Orléans, Albert et Atalin ; l'îlet No 137 borné par les rues Florides, Albert, Atalin et America ; l'îlet No 138, borné par les rues Florides, Atalin, Albert et America ; l'îlet No 118, borné par les rues Claiborne, Florides, Orléans, et Atalin ; l'îlet No 119, borné par les rues ... Orléans, ... ; et l'îlet No 121, borné par les rues Florides, Louvois, Colbert et Atalin ; l'îlet No 131, borné par les rues Colbert, Atalin, Orléans et America.

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant, et la balance en billets à un an avec 8 pour cent d'intérêt, garantis par privilège et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, garantie par la clause de non-aliénation, privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les acquéreurs assureront les bâtisses et transféreront les polices à l'encanteur ; et tiendront les bâtisses et améliorations assurées pour un montant suffisant pour garantir le paiement de la balance du prix d'adjudication, et paieront cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite. Acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7, 18, 29—9 et 9 mai

Succession de Philippe Milleaudon.

No 9,426—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

45 Actions du Chemin de fer Carrollton, PAR THOMAS & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 36 rue Bienville.

MARDI, le 14 avril 1868, à midi précis, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1868, les propriétés de la susdite succession—

45 actions du Chemin de fer Carrollton.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 avril—5 7 12 14

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Meubles, Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, le 7 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles — TELS QUE —

Sofa de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier, tapis de bureau, tables, toilettes à marbre, bois de lits, bureaux à secrétaires, miroirs, tables à couverts, tapis, guéridons, tables de jeu, chaises, garderobes, gravures, tableaux, porcelaine, verreries, etc.—le contenu de plusieurs maisons de famille.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi le 7 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés, de monture. Beaux mulets de tir. Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

Terrain de prix dans le Premier District de cette ville.—Vente à l'encan dans l'affaire Jas Garner contre Thos. Merriman.—No 29,496.

PAR MONTGOMERY BROS & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, lequel jugement a été rendu le 14 mars et signé le 20 mars 1868,—No 29 496 du dossier de ladite Cour,

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, St James, Gravier et Bolivar, désigné par le No 5 sur un plan dressé par Tourné et De Lisle, arpenteurs, en date du 27 janvier 1836 déposé dans l'étude de W. Castell, notaire public ; dans son livre de plans ... Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces 6 lignes.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Pour la part de Jas Garner, (la moitié) comptant. Pour la part de Mary Merriman, (un tiers de l'autre moitié) comptant.

Pour les deux autres tiers de la seconde moitié (la part des mineurs), un tiers comptant ; le reste en billets de l'acquéreur à son propre ordre, payables à un et deux ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public 27 mars—27 ; 12 26 ; 28 av

PAR H. W. PALFREY.

Vente de Syndic—Billets hypothécaires à l'encan.

TOLEDANO & TAYLOR contre leurs créanciers—No. 18,384

PAR H. W. PALFREY, encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 26.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 17 mars 1868, il sera vendu, le MERCREDI, 8 avril 1868 à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la susdite affaire, les billets suivants :

Billet de L & M. Becnel, endossé par L & M. Becnel, du 8 décembre 1861 ... $18,274 83

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du 2 janvier 1862 ... 9,830 60

Billet de L & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du 14 janvier 1862 ... 9,856 50

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, le 6 février 1862 ... 16,064 90

Ces billets portent 8 pour cent d'intérêt l'an et forment une partie d'une série de billets garantis par hypothèque sur l'habitation Becnel, située dans la paroisse de St-Jean-Baptiste, Lne.

Condition de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars—31—6,7,8 avril

Succession de John Cottle—No 16,213.

Vente, à l'encan, de Douze Terrains au faubourg Ouest-Bouligny.

PAR H. W. PALFREY Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 26.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, signé le 5 juin 1867, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir—

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest-Bouligny dans la paroisse et la ville de Jefferson, dans l'îlet No 77 compris entre les rues Cadiz, Dryades, Valence et Bacchus. Le dits terrains sont désignés par les Nos 3 à 14 inclusivement d'après un plan dressé par J. F. Zimpel le 18 mars 1834 et sur un plan dressé par C A Hedin le 15 mai 1852. Ce dernier plan est déposé par l'étude de A. Mazureau, notaire.

Les terrains Nos 3, 4, 5, 6 et 7 se touchent. Ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Bacchus et Cadiz.—Le terrain No 8 et 9 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent. Ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Cadiz. Le tout d'après le plan exposé dans la salle d'encan.

Conditions de la Vente.—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, ... L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant d'une partie ou de la totalité des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—20,2 ; avr 17 18

Succession de H. R. Alsobrook—No 31,908.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril 5 11

Succession de Augustus Smith—No 17,692.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril 5 11

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

530 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins de dames, messieurs, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants. — Assortiment frais reçu par les derniers steamers de New York et de Boston — Articles de clientèle, faits expressément pour le commerce de la ville.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., ALEX LEVY, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu, mardi, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres—

530 caisses de bottes, souliers et brodequins de messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants — choix frais d'articles de clientèle reçu, par les derniers steamers, directement des manufactures et faits expressément pour le commerce de la ville.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 7avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Sans limite.

Deux Terrains de prix rues Esplanade et Barracks, entre Royale et Condé.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 11 avril 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Condé et Barracks, désignés par les Nos. 1 et 2.

Le No 1 mesure 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Esplanade, sur 122 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Condé, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne vers la rue Royale.

Le No 2 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Barracks, sur une profondeur de 89 pieds du côté vers la rue Condé, 87 pieds 1 pouce sur la ligne vers la rue Royale. Ces terrains traversent de la rue Esplanade à la rue Barracks, et sont un admirable emplacement pour résidences.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura le droit de payer le tout comptant ; un escompte de 2 pour cent sera fait sur le montant à crédit, dans le cas où il payerait le tout comptant.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell notaire public. 7 avril.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Terrains rue Prieur, entre Gasquet et Palmyre.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte et au risque du premier acquéreur, Baptiste Ferrand, qui ne s'est pas conformé à l'adjudication qui lui fut faite à l'enchère publique le 25 de mai 1867—

UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Palmyre et Gasquet, désigné par le No 17 et mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur. Il y a sur le dit terrain une vieille écurie ; banquette faite.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, également la clause de 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Shannon, notaire public. 4avril

Maison en briques à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robins—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Bianca Robins.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Gravier et Perdido mesurant (mesure américaine) 30 pieds de face à la rue Dryades, 98 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier et 102 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et environ 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, louée à bail à $46 par mois.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, également les 5 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des dits billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur jusqu'à paiement final des susdits billets.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wynnie Rogers, notaire public. 24 mars—24 av 4,11,18 25

Magasin à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph.

Succession de LEWIS KRAIL. —No 15,56—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par G. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District, daté le 20 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite de la succession de Lewis Krail, savoir :

Un lot de terre dans le District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, St-Joseph et North Market, et désigné comme une partie du lot No 5 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 65 pieds 1 pouce de profondeur, et environ 18 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur la rue St Joseph. Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages, et louée à M. J. Keller jusqu'au 1er octobre 1870, à $175 par mois, et vendu sujet audit bail.

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant et la balance en billets à un an avec 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,784 48 payable le 6 de juin 1868, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, du 6 de juin 1867 jusqu'au billet. Le reste comptant. L'hypothèque devra contenir les 5 0/0 honoraires d'avocats, en cas de poursuite à ... La police d'assurance devra être transférée au porteur du billet.

2o Le passage ou alley-way situé au fond du susdit terrain mesurant environ 5 pieds 6 pouces de face sur la rue St-Joseph, 2 pieds 11 pouces de large dans le fond, et environ 19 pieds 3 pouces de profondeur sur chaque ligne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Shannon, notaire public. 1er avril—11,18,25 et 2 mai

Maison à étages, No 378, rue Bienville.

Succession d'Alexander Creighton.

No 30,15 Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District, daté le 19 mars 1868 il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession d'Alexandre Creighton, décédé, la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Une portion de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Derbigny, Prieur et Johnson, désignée comme le terrain B, et mesurant 36 pieds de face à la rue Bienville, sur 106 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois à étages, comprenant au rez-de-chaussée, un salon, une salle à manger, deux chambres et cabinet ; au premier étage, 3 chambres, 2 cabinets et une galerie, cuisine, citerne, &c. Connue sous le No 378 rue Bienville.

Conditions—Au comptant, payable en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire public.

29 mars—avril 11 18 25—mai 2

PAR S. GUINAULT

Succession de Sébastien Poucet—No 28,736.

Par S. GUINAULT, encanteur. Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 294 de l'îlet 64 ... renfermé par les rues Bagatelle, St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, d'après un plan dépôt au bureau de M. Magner, notaire, et le terrain No 27, lequel dit terre mesurant 45 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, et entre lignes parallèles, avec une bonne maison de quatre chambres et galerie, hangar, jardin, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant

Acte de vente pardevant Jn. Cuvillier notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril—7 11 25 3—9 mai

Vente pour cause de départ.

Vitrières, Meubles, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 9 avril 1868, il sera vendu, à 4 1/2 heures de l'après-midi, rue Bienville No 335 près la rue Roman

Une installation de magasin de marchandises sèches consistant en comptoirs vitrières d'intérieur et de dehors—Installation de gaz, fer. etc.

Aussi un lot de meubles meublant tels que lits de lit, armoires, chaises, tables, batteries, ustensiles de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles, &c, &c.

Conditions au comptant. 7avril

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps

Café et Restaurant.

Vente pour dissolution de Société.

PAR S. GUINAULT Encanteur. Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 8 avril 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après-midi, rue Dauphine entre St Louis et Conti, sans aucune réserve—

Le fonds d'un Café et Restaurant, ayant une forte clientèle bien assortie en vins, vins de caisse—ainsi que tout l'ameublement du local, ensemble le bail de la maison, expirant le 1er mars 1871, à raison de $90 par mois, avec privilège de 5 années de renouvellement.

Conditions—Comptant. 7avril

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mars 1868 la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre d'une forme irrégulière situé au faubourg Tremé dans le second District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, St Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, 38 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Roman, 46 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 99 pieds 3 pouces et 10 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 104 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise des lots Nos 6, 7 et 8. Ensemble une maison de trois chambres et galerie, une autre bâtisse de plusieurs chambres dans la cour, cuisine, chambre à domestique, cour en partie carrelée, poulailler, citerne, puits, latrines, jardin, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant O Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

31 mars—av 7,15, 25 mai 2

Jolie résidence sur l'Avenue St Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par l'Avenue St-Bernard et les rues Columbus, Marais et Villeré, mesurant 31 pieds de face à l'Avenue St-Bernard sur 120 pieds de profondeur, avec une maison No 32 avec corridor, cinq pièces, cabinet, trois appartements, cuisine, chambre à domestique et cabinet, citerne, puits latrines, &c. La rue St-Bernard est pavée et payée.

Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 0/0 d'intérêt de date et de hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.

Succession de Pierre Pereu—No 29,435.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 9 mars 1868,

Les propriétés suivantes savoir :

1o L'îlot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faubourg Tremé dans l'îlet renfermé par les rues Ste-Anne, Orleans, Villeré et Robertson désigné par le No 7 de l'îlet 74 d'après un plan fait par Louis Surgi en date du 16 juin 1859 et déposé en l'étude de Théodore Tureaud, alors notaire en cette ville ; lequel lot de terre mesure 30 pieds 1 ... 2 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 77 pieds 8 ... 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne opposée. Ensemble, une maison en briques No 342 de la rue Ste-Anne à ... étages, ... et la maison ... dans les mansardes, 2 cabinets, galerie ... de ... 4 chambres, 2 citernes, 2 hydrants, cour carrelée ... &c. Le tout divisé en deux logements ... louée à $65 par mois avec bail bien garanti jusqu'au 1er mars 1869.

2o Un autre lot de terre situé dans le même faubourg et district, dans l'îlet renfermé par les rues Tremé, St-Claude, St Philippe et Ursulines, désigné par le No 21, d'après un plan fait par J. Pilié, en date du 5 juin 1886 et attaché à un acte du 30 juillet 1836, pardevant F. de Armas, alors notaire, lequel dit lot de terre mesure (mesure américaine) 29 pieds 9 pouces de face à la rue St-Claude sur 111 pieds 10 ... de profondeur. Ensemble, une maison ... avec galerie ... de la cour, ... chambre ... cuisine, ... citerne, ... le tout divisé en deux logements ... ; Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 0/0 d'intérêt par an de date et garanti par hypothèque, et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Les acquéreurs des susdites propriétés devront payer les taxes de l'année courante et paieront 5 pour cent d'honoraires d'avocat ... en cas de poursuite ... du ... de la présente ... dans les ... pour ... seront ... faits des ...

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars—12,20,27—av 3,11